

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 8 [i.e. 7]

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BALE

NECROLOGIE

A l'âge de 85 ans vient de mourir à Riehen M. A. Keuerleber, qui fut journaliste, éditeur et directeur du « Basler Anzeiger », de la « Baslerwoche » et directeur de l'imprimerie « Zum Hirzen ».

CANTON DE BERNE

RASSEMBLEMENT JURASSIEN
DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Réunis à Delémont, sous la présidence de M. André Francillon, les délégués des sections du Rassemblement jurassien ont examiné la situation politique dans le canton de Berne. Ils ont constaté que, depuis 1959, année où la voix du peuple jurassien a été étouffée, la tension n'a cessé de croître. Le problème jurassien se pose avec une acuité qui n'a jamais été aussi vive qu'aujourd'hui, et la nécessité de le résoudre dans la justice et le fédéralisme devrait finir par s'imposer à toute la Confédération. Concernant les problèmes de l'heure, les délégués ont adopté les positions suivantes :

1) Violence et dialogue. — Quand la violence a fait son entrée sur la scène politique suisse, un certain nombre de Confédérés ont jugé le moment venu d'intervenir. Des rapprochements ont été amorcés au sein de la nouvelle Société helvétique et le Conseiller fédéral Wahlen a demandé le dialogue entre les antagonistes. Enfin, la députation jurassienne a entrepris une enquête auprès des partis et des principales associations du Jura. De son côté, le Rassemblement jurassien n'a cessé de répéter : Cette violence n'est pas la nôtre. Pourtant, il faut reconnaître que le monde officiel a bougé à cause de cette violence. Cela, les Jurassiens ne l'oublient pas. Aussi est-il de toute nécessité que la recherche d'une solution — amorcée sous le coup de la violence — soit poursuivie sans relâche sur le plan de la légalité. Toute autre façon d'agir ne ferait que donner raison aux « terroristes ».

2) Franches-Montagnes et place d'armes. — Le Département militaire fédéral, ayant disposé de 1.200 hectares de la terre d'Ajoie pour les blindés, les Jurassiens ont la conviction d'avoir fait un sacrifice suffisant au profit de l'Armée. Aussi, le Rassemblement jurassien, respectueux de la volonté populaire et de l'autonomie communale, appuie-t-il la résistance des francs-montagnards. Ce faisant, il agit comme le ferait un vrai gouvernement jurassien, alors que les autorités bernoises ont, par esprit de vengeance politique et pour « transformer la mentalité de la population », livré les Franches-Montagnes au D.M.F. en trahissant la parole donnée. En se prêtant incon-

sidérément à cette manœuvre, les autorités fédérales ont créé une situation qui risque de devenir dramatique. En outre, elles ont compromis le rôle d'arbitre qui leur incombe dans le conflit séculaire qui oppose le Jura au canton de Berne. Il est encore temps, cependant, de redresser la situation, et les autorités fédérales rendraient à la Confédération un service immense en faisant machine arrière avant que l'irréparable soit consommé.

3) Exposition nationale. — Le Jura des Jurassiens sera présent à la journée bernoise de l'Exposition nationale le 11 septembre. Le refus bernois de faire aux Jurassiens les plus petites concessions, et cela malgré l'intervention, aussi bien de la direction de l'Exposition que des dirigeants de la nouvelle Société helvétique, justifie la décision prise. Le peuple jurassien, reconnu dans la Constitution cantonale, ne saurait tolérer la manière dont l'ancien canton a fait fi de ses requêtes. La journée bernoise de l'Exposition nationale ne peut pas être la démonstration de l'humiliation jurassienne, et elle ne le sera pas.

4) L'enquête de la députation. — Le Rassemblement jurassien salue les efforts entrepris par les partis politiques et les grandes associations du Jura. Le contenu de leur réponse à la députation jurassienne démontre clairement que le peuple du Jura désire l'autonomie politique, culturelle et administrative. Pour sa part, le Rassemblement met les hommes politiques bernois en garde : les conclusions des partis et des grandes associations sont déjà le résultat d'un dialogue entre Jurassiens. Il s'agit donc là du seul compromis possible. On ne saurait en faire l'objet d'un marchandage, sous peine de ruiner toute chance de résoudre le problème jurassien dans le cadre cantonal.

5) La situation générale dans le Jura. — Le « Front de Libération jurassien » démantelé, il reste l'autre violence, celle de la majorité bernoise : or, les Jurassiens ne s'en accommoderont jamais. C'est pourquoi, le Rassemblement jurassien voit croître sans cesse son influence : la Jeunesse du Jura, les Femmes jurassiennes, les Jurassiens de l'extérieur, l'Association suisse des amis du Jura libre, le Mouvement universitaire jurassien revendiquent l'honneur de servir à ses côtés la cause de l'autonomie jurassienne. Il est vain de croire que le Rassemblement, qui parle au nom de la majorité des Jurassiens de langue française, se lassera un jour de la lutte qu'il a engagée il y a dix-sept ans.

LES ETUDIANTS TESSINOIS MANIFESTENT A BERNE

Plus de 300 des 450 étudiants tessinois immatriculés dans les Universités et les Ecoles polytechniques et d'études supérieures de Suisse ont manifesté dans les rues du centre de Berne en faveur de la rapide réalisation du tunnel routier Goeschenen-Airolo. Les étudiants, précédés par six drapeaux tessinois qui entouraient le drapeau fédéral et par les drapeaux des sociétés estudiantines, ont défilé en portant des pancartes qui proclamaient l'urgence d'une liaison routière

permanente à travers le Saint-Gothard, ouverte toute l'année entre Goeschenen et Airolo.

Le cortège s'est rendu au Schaezli, près du Palais fédéral, où M. Malaguerra, Président du Comité d'organisation de la manifestation, a pu annoncer, parmi les applaudissements nourris des jeunes gens, que la délégation estudiantine qui, entre temps avait été reçue par M. Tschudi, avait obtenu du Chef du Département de l'Intérieur l'assurance que le Conseil fédéral prendrait une décision de principe sur le tunnel routier Goeschenen-Airolo, encore avant les vacances d'été.

La manifestation, qui s'est déroulée dans la plus grande dignité, s'est dispersée en bon ordre. La population bernoise a suivi avec sympathie cette démonstration des jeunes Tessinois.

UN SUISSE A L'HONNEUR

L'Association nationale des Tireurs des Etats-Unis a demandé à M. True Davis, ambassadeur des Etats-Unis à Berne, de lui désigner un Suisse, qui deviendrait membre à vie de cette Association. Le choix, effectué par la Fédération suisse des sociétés de tir au fusil de chasse, s'est porté sur M. Hans Peter Schwarz, de Berne. Le titre de membre de l'Association nationale des Tireurs des Etats-Unis sera décerné à M. Schwarz lors d'une brève cérémonie dans les salons de l'Ambassade des Etats-Unis à Berne.

DES SUISSES DE L'ETRANGER SONT REÇUS PAR LE CONSEILLER FEDERAL WAHLEN

M. Wahlen, chef du Département politique fédéral, a reçu un groupe de 75 Suisses de l'étranger, venus de Nouvelle-Zélande.

Après une visite au Palais fédéral, et un bref exposé sur les institutions suisses, le groupe a été présenté au conseiller fédéral Wahlen par M. Biland, président du club suisse de Hamilton. Après avoir salué ses hôtes, venus des antipodes, le conseiller fédéral Wahlen les a entretenus des problèmes qui se posent à notre pays, notamment la haute conjoncture, les travailleurs étrangers et l'intégration européenne. Il s'est en outre réjoui de leur rappeler qu'un article, devant figurer dans la Constitution et intéressant les Suisses à l'étranger, était actuellement en préparation. Cette disposition, a dit M. Wahlen, devrait notamment permettre à nos compatriotes de mieux sentir les liens les attachant à la patrie.

Le groupe a ensuite participé à une invitation organisée à leur intention par le secrétariat des Suisses à l'étranger de la nouvelle Société helvétique.

LE PROBLEME DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE

Le problème de l'objection de conscience et la question de la création d'un service civil ont été traités dans « Le soldat suisse », par le colonel Kurz, chef de presse du Département militaire fédéral.

Faisant l'historique de la question, le colonel Kurz relève que ce problème ne revêtait d'importance pour notre armée qu'au début du siècle, lorsque le pays se trouva submergé par une vague d'anti-militarisme. De 1903 à 1906, les tribunaux militaires ont prononcé en tout 60 condamnations pour refus de servir. La crise diminua après 1906. Puis, en décembre 1917, le conseiller national-socialiste Greulich déposa une motion demandant que les hommes, astreints aux obligations militaires et condamnés une première fois pour refus de servir, pour des motifs politiques, religieux ou moraux, soient libérés de leurs obligations militaires. Une commission militaire examina cette motion, mais le Conseil fédéral ne voulut pas prendre de décision en la matière en vertu de ses pleins pouvoirs, car il s'agissait d'une modification profonde de notre législation. Puis, en 1946, une motion André Olttramare demanda que les objecteurs de conscience fussent astreints à un service civil, au lieu d'être passibles d'une peine de prison ou de réclusion. Cette motion fut acceptée sous forme de postulat.

Lors de la révision du droit militaire, en 1950, on évita la création d'un service civil particulier, mais la nouvelle loi prévoyait d'atténuer la peine en renonçant, lorsque le condamné avait agi sous l'empire d'un grave conflit de conscience, à la privation de ses droits civiques. En 1955, une motion Georges Borel invitait le Conseil fédéral à créer un service civil d'une durée au moins égale à celle du service militaire. La motion fut acceptée sous forme de postulat, le Conseil fédéral ayant toutefois rejeté l'institution d'un service civil spécial. Il fut prévu cependant l'atténuation de la peine en cas de récidive, l'exclusion accrue de l'armée des objections de conscience par les tribunaux militaires, l'exemption accrue par la voie de l'examen sanitaire.

Du point de vue numérique, le problème du refus de servir n'a pas une grande importance. Pendant le dernier service actif, de 1939 à 1945, les tribunaux militaires ne prononcèrent que 99 condamnations qui ne frappèrent toutefois que 76 militaires, dont 11 récidivèrent et furent condamnés deux et trois fois. Les chiffres en question comprennent tous les refus de servir, pas seulement les objecteurs pour raison religieuse. Remarquons que les 47 objecteurs pour motifs religieux de l'année 1963 représentent 0,012 % des 375.000 militaires appelés au service cette année et que, sur ces 47, pas moins de 43 étaient membres de la secte des « Témoins de Jéhovah », qui déclarent que, même si un service civil était institué, ils se refuseraient aussi à l'accomplir, car cette secte s'oppose à l'Etat lui-même en tant que tel.

Selon l'article 18 de la Constitution fédérale, premier alinéa, tout Suisse est astreint au service militaire. A part l'exemption pour raison de santé, ne sont dispensés de ce service que les magistrats et les ecclésiastiques, le personnel médical et celui des hôpitaux et des prisons, le corps des gardes-frontières et les corps de police, le personnel des entreprises de transports et celui d'une partie de l'administration militaire.

L'obligation de servir, au sens de notre Constitution fédérale, ne peut être conçue que dans l'accomplissement du service

personnel dans l'armée. Notre droit constitutionnel n'admet pas un service d'une autre nature, à titre de compensation. Il appartient donc aux milieux intéressés à l'institution d'un service civil de prendre l'initiative en vue d'obtenir les mesures légales propres à modifier la Constitution.

COMITE D'AIDE AUX ECOLES SUISSES A L'ETRANGER

Le Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger — formé par la fondation « Secours aux Suisses » et le secrétariat des Suisses à l'étranger — a tenu séance à Berne, sous la présidence du professeur Walter Baumgartner, pour l'examen de l'exercice écoulé. Les écoles suisses à l'étranger, au nombre de quinze, sont des institutions privées, mais la Confédération leur accorde une aide généreuse, renforcée encore depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral révisé du 16 septembre 1963.

Pour sa part, le Comité d'aide apporte son appui lors du choix des maîtres suisses, par l'édition de manuels, par des dons de matériel et de mobilier scolaire. Il a également institué une caisse d'assurance-maladie et d'hospitalisation dont il prend à sa charge une part des primes. Enfin, il organise en Suisse des camps de vacances pour les élèves et des camps de perfectionnement pour les maîtres.

Le Comité s'est entremis en cours d'exercice pour le recrutement de maîtres et maîtresses pour les écoles de Lima, du Caire, de Barcelone, de Rome, de Catania, de Florence et de Rio de Janeiro : en tout, trois institutrices, deux jardinières d'enfants, deux maîtres secondaires et sept maîtres primaires.

Il convient de noter l'entrée en activité de la quinzième des écoles reconnues par la Confédération, celle de Bangkok. L'école de Florence a été agrandie par l'achat d'un bâtiment adjacent. On étudie en outre la construction de nouveaux bâtiments à Naples et Barcelone, bâtiments qui seront la propriété de la Confédération.

L'année scolaire s'est déroulée normalement partout, bien que les deux écoles du Caire et d'Alexandrie rencontrent quelques difficultés à retrouver l'ampleur de leur activité de naguère.

LES DIRECTIVES DU CONSEIL FEDERAL POUR LA PUBLICITE A LA TELEVISION

Le Conseil fédéral vient de publier le texte complet des directives pour la publicité à la télévision, connues dans leurs grandes lignes depuis la fin du mois d'avril. La Société suisse de radiodiffusion et de télévision (S.S.R.) se voit accorder le droit exclusif de diffuser de la publicité télévisée, à partir du 1^{er} janvier 1965, mais la réalisation de cette publicité est confiée à une Société anonyme (ci-après appelée S.A.) dont les statuts doivent être approuvés par le Conseil fédéral.

Voici les points principaux des directives :

— La publicité doit être nettement séparée des programmes.

— Le personnel du service des programmes n'a pas le droit de travailler pour les émissions de publicité.

— La durée totale des émissions de publicité ne doit pas dépasser 12 minutes par jour (cette durée pourra être portée à 15 minutes au 1^{er} janvier 1966, si le besoin s'en fait sentir).

— Les réclames seront groupées en quatre « blocs » au maximum qui seront reliés par des émissions non publicitaires.

L'ensemble sera diffusé entre 19 h et 20 h 30. Il n'y aura pas d'émissions publicitaires le dimanche et les jours fériés. Sur le programme de langue italienne les émissions publicitaires pourront durer jusqu'à 20 h 45.

— Tous les émetteurs d'une région linguistique devront diffuser en même temps le programme publicitaire.

— Le tarif sera calculé à la minute et selon la diffusion (toute la Suisse ou une région linguistique seulement).

Définissant ensuite la publicité commerciale, le Conseil fédéral souligne qu'une émission est publicitaire quand sa diffusion sert en premier lieu les intérêts de ceux qui ont commandé cette émission.

— La propagande religieuse ou politique est interdite, de même que la publicité commerciale de portée locale.

— Les émissions ne doivent pas être contraires aux bonnes mœurs.

— Toute publicité mensongère, pouvant induire en erreur ou constituant une concurrence déloyale est interdite. Il n'est pas permis de faire des comparaisons de prix ni de signaler la possibilité de payer un achat en plusieurs versements.

— La publicité pour les boissons alcooliques, le tabac et les médicaments est interdite.

— La « publicité indirecte » est interdite : on entend par là une émission qui, sans être véritablement une réclame commerciale, poursuit un but commercial avoué ou inavoué, même s'il n'y a pas de prestations à titre de compensation.

— La S.A. vend le minutage disponible aux annonceurs. Elle a seule le droit de passer des contrats et de fixer l'heure de diffusion des émissions publicitaires. Elle doit être objective et impartiale. Elle ne peut attribuer des minutes d'émission à un commanditaire anonyme.

— La S.A. devra payer une redevance à la S.S.R. et aux P.T.T. Sur ses recettes, elle pourra distribuer un dividende de 5 % au maximum.

Le solde du bénéfice net doit être utilisé en faveur de la télévision et versé à la S.S.R.

— La S.A. devra s'efforcer de concevoir sa publicité de manière à ne pas nuire à la presse suisse.

— La publicité reste interdite à la radio et à la télédiffusion.

— La S.A. ne s'occupe pas de la production des émissions publicitaires.

LES STATUTS DE LA S.A. POUR LA PUBLICITE TELEVISEE

Le Conseil fédéral a approuvé un projet de statuts de la S.A. pour la publicité télévisée, dont le siège n'est pas encore choisi, et qui n'a pas encore été constituée. Les directives du Conseil fédéral pour la publicité à la TV font partie intégrante de ces statuts.

Le but de la Société est de servir d'intermédiaire entre les annonceurs et la S.S.R. Elle devra contrôler les émissions, veiller à ce qu'elles soient conformes aux usages de la branche publicitaire, fixer le programme et l'horaire de diffusion en accord avec la S.S.R., s'occuper du montage (mais pas de la production), effectuer des études de marche sur les effets de la publicité télévisée.

Le Conseil d'administration se compose de 12 Suisses habitant en Suisse, élus pour trois ans par l'Assemblée générale et rééligibles. Ces 12 sièges sont attribués comme suit : 4 à la S.S.R., 4 à la Société pour l'encouragement de la télévision (éditeurs de journaux), 2 au Vorort, 1 alternativement à l'Union des paysans et à l'Union des arts et métiers, 1 à l'Association de la presse suisse. L'élection du président doit être ratifiée par le Conseil fédéral. Le président et le vice-président ne peuvent faire partie du même groupe d'actionnaires.

Le Bureau se compose de deux délégués du Conseil d'administration (un pour la S.S.R. et un pour la Société, pour l'encouragement de la télévision). Il y a en outre un administrateur, qui doit lui aussi être suisse.

En cas de dissolution, le résultat de la liquidation revient à la S.S.R. Lors de l'Assemblée constitutive, les statuts devront être adoptés à l'unanimité.

LA SUISSE A LA FOIRE DE BUDAPEST

La Suisse a été représentée pour la première fois cette année par un pavillon à la foire internationale de Budapest, qui a eu lieu du 15 au 25 mai, et qui groupait plus de mille exposants. L'organisation de ce pavillon incombait à l'Office suisse d'expansion commerciale. Trente-trois firmes de notre pays exposèrent leurs produits. L'Office suisse d'expansion commerciale et l'Ambassade de Suisse à Budapest organisèrent une journée officielle suisse le 22 mai.

Les échanges commerciaux entre la Suisse et la Hongrie ont augmenté de 30 % en 1963 pour dépasser cent millions de francs.

L'AUTOROUTE DU SAINT-GOTHARD SE DESSINE

Le Conseil fédéral a approuvé le projet général de la section Amsteg-Fellibruücke (Gurtellen) de la route nationale numéro 2. Le projet prévoit la forme d'aménagement suivante : deux chaussées à double voie de circulation, de 7,25 m de largeur chacune, séparées par un terre-plein central de 1,50 m de largeur, et comportant des dégagements latéraux pouvant aller

jusqu'à 1,25 m. Dans la zone de terrain moins accidenté, soit particulièrement en amont du parcours mentionné, il faut prévoir sur la rampe, en plus des deux voies de circulation, des bandes de stationnement utilisables, au besoin, comme voies lentes, là où leur aménagement comporterait encore des dépenses justifiables. Ainsi, le Conseil fédéral a pu répondre, en partie, à la demande du Gouvernement urançais et de l'Automobile-club de Suisse, relative à l'aménagement des voies lentes sur la rampe nord du Saint-Gothard. La construction de cette route de montagne selon le standard d'aménagement prévu nécessite un nombre extraordinaire d'ouvrages d'art, et les dépenses seront de l'ordre de 14 millions de francs par kilomètres d'auto-route.

EMETTEUR PROTESTANT INTERNATIONAL

Au cours de l'Assemblée générale de l'émetteur protestant international, M. A. Bolle, de la Chaux-de-Fonds, Président, remercia le Gouvernement suisse pour la concession accordée à titre provisoire à l'émetteur protestant international. Fondée en 1957, l'Association pour l'émetteur protestant international a déjà abattu un gros travail. L'important maintenant est de créer une fondation, responsable de la construction et de la bonne marche de l'émetteur. Le terrain a déjà été offert par des propriétaires de l'Emmenthal, et se trouve sur un plateau près de Rohrbachgraben. Les P.T.T. sont à la disposition de l'Association pour l'aider à résoudre les problèmes techniques. Les studios se trouveront probablement dans l'agglomération bernoise.

DON DE LA FETE NATIONALE 1964

La vente des timbres Pro Patria, valables depuis le 1^{er} juin, marque le début de la collecte de la Fête nationale 1964.

Les surtaxes de 5 et 10 c. sont destinées cette année à venir en aide aux populations de montagne, dans les Alpes comme dans le Haut-Jura. Il s'agit essentiellement d'un soutien économique et d'une amélioration des conditions d'existence des communautés. Des subsides seront octroyés par exemple pour des remaniements parcellaires, pour la construction de chemins d'exploitation et de dévestiture, de téléphériques, de murs d'avalanches et de digues contre les torrents ; pour l'installation de conduites d'eau et d'électricité ; pour la modernisation des alpages ; pour la création de fromageries de montagne et de villages. On pourra soutenir aussi les écoles et les cours pratiques qui contribuent à la formation professionnelle dans l'agriculture, l'artisanat et l'économie domestique, ainsi que les mesures prises en faveur du travail et des soins à domicile, et du concours des conseillers d'exploitation.

Le Don suisse de la Fête nationale ne doute pas que ces buts seront accueillis avec la même faveur que d'habitude et demande au peuple suisse de faire le plus large usage des timbres traditionnels Pro Patria, qui reprennent cette année l'intéressante série des « anciennes monnaies suisses ».

CANTON DE GENEVE

COMMEMORATION OFFICIELLE

DU 400^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE CALVIN

L'Université de Genève, fondée en 1559 par Jean Calvin sous le nom d'Académie de Genève, et dont le premier recteur a été Théodore de Bèze, a officiellement commémoré, par une séance solennelle à l'Aula, le 400^e anniversaire de la mort du réformateur.

Le recteur, M. Jean Graven, a salué la présence de M. André Chavanne, chef du Département de l'Instruction publique genevois, du recteur de l'Université de Zurich, M. Edouard Schweizer, et du représentant de la Faculté de Théologie de l'Université de Strasbourg, le professeur Roger Mehl.

Dans son hommage à Calvin, le recteur de l'Université de Zurich a marqué la différence de conceptions de Zwingli et de Calvin, il a rendu un éclatant hommage à ce dernier.

Le professeur Jacques Courvoisier-Patry, ancien recteur de l'Université, parla de Calvin dans la cité de Genève et souligna le rôle immense qu'il remplit dans cette ville qu'il marqua de son sceau.

Le professeur Roger Mehl, de l'Université de Strasbourg, fit ensuite une conférence sur « Jean Calvin et notre temps ». Il rappela tout ce qu'il a apporté à la théologie protestante.

La chorale de l'Université prêtait son concours à cette cérémonie.

LE 150^e ANNIVERSAIRE DE LA REUNION DE GENEVE
A LA CONFEDERATION

Le temps fut encore plus radieux que la veille pour les manifestations dominicales des fêtes commémoratives du 150^e anniversaire de la réunion de Genève à la Confédération. Après des services religieux des différentes confessions, dès 9 heures, les cloches de toutes les églises des cantons sonnèrent à toute volée pour annoncer les cortèges et la cérémonie du Port-Noir qui allaient être le point culminant de ces fêtes. Le bon peuple de Genève n'avait pas boudé son plaisir. Une foule innombrable avait pris la direction de son lac, de ce lac où, il y a cent cinquante ans, débarquaient les contingents confédérés. Personne ne fut déçu tant la manifestation fut belle et joyeuse, tout en conservant une constante dignité. C'est en effet un cortège de quelque 5.000 participants, dont les sept colonnes avaient été formées en différents points de la ville qui allait défilé le long du quai Gustave-Ador jusqu'au Port-Noir. La première colonne formait la partie historique avec ses voltigeurs à cheval, sa musique rouge, ses huissiers et syndics, ses vieux grenadiers, ses vieux artilleurs, sa musique d'élite et « garde d'élite », et les différentes sociétés de costumes genevois, les sociétés d'étudiants, les sociétés confédérées aux riches costumes, les sociétés militaires en uniformes, les sociétés patriotiques, les sociétés de tir, les drapeaux de toutes les communes genevoises. A la hauteur du monument de la « brise » ce fut le défilé

devant les autorités. Puis ces dernières emboîtèrent le pas, précédées elles-mêmes des demoiselles d'honneur des communes genevoises. La délégation du Conseil fédéral comprenait M. Ludwig von Moos, président de la Confédération, Paul Chaudet et L. T. Wahlen, conseillers fédéraux, Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral. Les Chambres fédérales avaient envoyé leurs présidents, M. Hess pour le Conseil national, et M. Danioth pour le Conseil des Etats. Tous les cantons étaient très largement représentés par autorités et groupes costumés, sans omettre le Tribunal fédéral, le Tribunal fédéral des assurances, le Haut-Commandement de l'armée. En un mot, toute la Suisse, par ses représentants les plus émérites, s'était donnée rendez-vous au Port-Noir.

Pendant ce temps, les contingents confédérés, soit 90 personnes, dont 41 grenadiers, pour le détachement de Fribourg et 59 personnes dont 40 miliciens, pour le détachement de Soleure, qui avaient quitté le port de Versoix sur les barques du Léman « Neptune » et la « Vaudoise » traversaient le lac. Alors arrivés au Port-Noir ils furent accueillis par 22 coups de canons symbolisant les 22 cantons.

Lorsque les contingents débarquèrent, il y eut les salves d'artillerie et la cérémonie officielle commença. Toute l'assemblée chanta debout deux strophes du chant patriotique genevois « Ce que l'aino » et deux couronnes furent déposées sur le monument commémoratif par la société d'étudiants « Zofingue ».

L'allocation de bienvenue fut prononcée par M. André Ruffieux, conseiller d'Etat, président du comité d'organisation. Il rappela que l'événement de 1814 avait marqué pour Genève la fin d'une époque troublée et le retour à une liberté qu'elle avait défendue avec son sang tout au long d'un glorieux passé. L'arrivée de ces troupes pacifiques réalisait pour les Genevois de l'époque un vœu profond, ancré dans leurs cœurs et déjà ancien : devenir canton suisse. M. Ruffieux dit sa respectueuse gratitude au Conseil fédéral, représenté par trois de ses membres, et souhaita fraternellement la plus cordiale bienvenue aux représentants de tous les gouvernements cantonaux, sans omettre les délégués des autorités civiles, religieuses et militaires.

M. Ludwig von Moos, président de la Confédération, monta à son tour à la tribune et, face au lac et au peuple genevois, il prononça son allocation.

Le président du Conseil d'Etat, M. René Helg, allait mettre un terme à la partie officielle. Son discours débuta en ces termes : « Accueillant ici-même les contingents de Fribourg et Soleure, les Genevois de 1814 pressentirent que le destin de leur cité allait se fixer conformément à leur vœu. Cent cinquante années se sont écoulées depuis cette journée mémorable. Les citoyens et confédérés de la Genève de 1964 ont voulu cette commémoration et l'ont préparée de tout leur cœur. Ils vous disent maintenant par ma bouche, Messieurs les représentants des hautes Autorités fédérales et des cantons : Voici enfin le jour où, vous accueillant avec joie et émotion, nous confirmons solennellement devant vous notre attachement, notre reconnaissance et notre fidélité à la patrie suisse. Et la

conclusion du chef du Gouvernement genevois fut la suivante : « En cette journée privilégiée, nous évadant de l'univers de nos distractions, de nos habitudes et de nos préoccupations personnelles, nous mesurons mieux la nécessité de cultiver une fraternité véritable et de mettre tout en œuvre pour préparer l'avenir de nos enfants.

« Une agissante compréhension à l'égard de notre jeunesse, nous permet d'espérer que les générations, toujours plus solidaires et répondant à des sentiments naturels, se rencontreront dans l'amitié afin de dire leur force pour que la Genève de demain soit digne de son passé. »

Ce fut alors, après un dernier défilé du cortège historique, le pique-nique populaire au parc des Eaux-Vives, qui groupa des milliers de personnes et mérita ainsi fort bien son nom. Il fut marqué jusqu'en fin d'après-midi de nombreuses productions folkloriques.

EXPOSITION « GENEVE-SUISSE 1814-1964 » DANS LE CADRE DU 150^e ANNIVERSAIRE

De nombreuses manifestations se déroulent à Genève et dans les communes genevoises pour le cent cinquantième anniversaire de la réunion de Genève à la Confédération suisse.

Dans ce cadre, une exposition qui a pour thème « Genève-Suisse 1814-1964 » vient d'être ouverte au musée Rath (place Neuve) à Genève.

Invitées par la direction du grand Musée d'art et d'histoire, de nombreuses personnalités ont assisté au vernissage de cette exposition qui permet de participer d'une manière vivante à la célébration de ce cent cinquantième anniversaire.

C'est M. Pierre Bouffard, Maire de la Ville de Genève, qui remit l'exposition à M. André Ruffieux, Conseiller d'Etat, Président du Comité d'organisation des fêtes commémoratives.

M. Paul Rousset, conservateur des collections archéologiques et historiques au grand Musée, a retracé les principaux événements qui ont marqué l'histoire de Genève.

Un document, avec plan topographique et historique, de la Ville de Genève et de sa banlieue, spécialement édité pour cette exposition, rappelle les grandes dates de l'histoire de Genève : de la cité fortifiée à la ville moderne.

Le visiteur parcourant cette intéressante exposition y trouve rappelés les événements de 1813 à 1815, le débarquement des contingents de Soleure et de Fribourg, l'évolution urbaine jusqu'à cette date, les villages genevois et leur transformation du canton. La salle centrale abrite tout ce qui touche aux 45 communes genevoises. Une autre salle groupe la peinture genevoise et l'helvétisme. Enfin, l'évolution urbaine au XIX^e siècle et celle de la Genève contemporaine.

Ajoutons que cette exposition rétrospective de toute l'histoire de Genève est ouverte tous les jours à l'exception du lundi matin, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, au Musée Rath, jusqu'au 13 septembre prochain.

PREMIERE DU « BANQUIER SANS VISAGE »

Attendu par tous avec intérêt, et par certains avec appréhension, le « Banquier sans visage » a triomphé du public le plus redoutable : celui des grandes premières genevoises.

L'administration, le clergé, la banque ont fait, au début, un accueil réservé à la pièce du jeune auteur suisse Walter Weideli. La salle très élégante s'est réchauffée peu à peu, oubliant les controverses et les cabales récentes, et, en fin de compte, dix rappels ont salué tout à la fois l'œuvre, la troupe et la mise en scène de Jean Vilar.

Pour célébrer le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération — car c'est une œuvre de circonstance, une œuvre « de commande », comme on disait autrefois —, Walter Weideli avait le choix entre le folklore confédéral de l'époque ou le retour à un thème empruntant largement ses « extérieurs » à la France voisine.

Il a choisi la vie de Necker, le ministre des finances de Louis XVI, qu'il a traitée en une sorte de chronique, suite assez déconcertante de tableaux où l'on retrouve parfois Bertolt Brecht et que Jean Vilar a su remarquablement coordonner.

On sait que l'œuvre a fait scandale avant même d'être jouée, que les descendants de Necker ont protesté, que le choix du sujet a été jugé inopportun et que plus de 10.000 citoyens de Genève enfin ont signé une pétition pour que le spectacle soit dissocié des cérémonies du 150^e anniversaire. Il en fallait beaucoup moins pour susciter l'intérêt de la critique.

Renaud Mary dans le rôle de Necker, Dominique Vilar dans celui de sa fille Germaine, Liliane Aubert (Suzanne Necker) étaient en tête de la distribution. La chorégraphie était de Janine Charrat qui a fait récemment ses adieux au Grand Théâtre de Genève.

UNE DECLARATION DE M. CHAUDET A LA TV SUR LE « MIRAGE »

Fin mai, le programme romand de la télévision suisse a diffusé une interview du conseiller fédéral Chaudet au sujet de la construction des « Mirage ».

Voici les passages principaux des déclarations du chef du Département militaire :

« Quand on parle d'un dépassement de 576 millions, a dit M. Chaudet, il faut commencer par préciser que ce montant se décompose en deux sommes : 356 millions de comptes supplémentaires et 220 millions de renchérissement sur lequel on n'a aucune action. Si la somme de 356 millions est considérable, cela tient au fait que les estimations sur lesquelles nous avons fondé notre message de 1961 ont été nettement insuffisantes. Elles se basaient d'une part sur des chiffres précis qui engageaient les fournisseurs, mais en grande partie sur des ordres de grandeur, sur des prévisions beaucoup moins sûres, étant donné que lorsqu'on s'engage dans la construction d'un avion de combat moderne aussi compliqué que le « Mirage », on s'engage à construire un appareil qui, jusqu'à son engagement au front, est en constant développement. Les modifications qui interviennent en cours de fabrication se chiffrent par

centaines, sinon par milliers. Les unes sont apportées par le donneur de licence, d'autres sont apportées par nos services parce que ce sont des améliorations qui sont imposées par l'usage de nos appareils dans les conditions particulières de notre pays. Il est clair que les estimations de nos techniciens étaient trop optimistes, on ne saurait cacher le fait. Ce coût total a donc été trop fortement sous-estimé sur la base des données que je viens d'indiquer. »

M. Chaudet a ensuite relevé que la Suisse a dû traiter avec un gouvernement étranger. Or, les gouvernements étrangers se montrent très exigeants en ce qui concerne la sauvegarde de certains secrets. « Des quantités de renseignements qui nous étaient nécessaires ne pouvaient être pratiquement obtenus qu'au moment où les Chambres fédérales avaient accordé le premier crédit et donné le feu vert à l'opération. »

Répondant à une question sur l'utilité des perfectionnements techniques, M. Chaudet a relevé qu'il faut distinguer entre ceux qui s'imposent en tout état de cause et ceux qu'on a voulu obtenir pour créer une machine capable de remplir toutes les missions qui lui seront dévolues.

On a ajouté au « Mirage » français une électronique américaine de pilotage et de conduite de tir pour faire de cette machine l'avion polyvalent, l'avion capable d'accomplir aussi bien des missions de chasseur que des missions d'appuis des troupes au sol. « Si l'on veut faire la différence entre le coût d'un « Mirage 3 C » adapté aux conditions suisses et le coût d'un « Mirage 3 S » muni de son électronique, on peut dire que cette différence ne dépasserait guère un ordre de grandeur de 200 millions de francs. Je crois que ça ramène tout de même le problème à ses justes proportions (...). Les améliorations valent sans nul doute très largement les crédits qui leur sont consacrés. »

En réponse à une autre question, M. Chaudet a admis qu'à la fin de 1961 on avait connaissance d'un dépassement qui pouvait être chiffré à l'époque à 95 millions. Le Conseil fédéral en a été informé. En janvier 1962, il a autorisé le Département militaire à signer les options pour l'acquisition de l'électronique Taran. Les commissions parlementaires des deux Chambres ont été informées du dépassement probable de 95 millions. « On ne pouvait supposer à ce moment que la dépense irait bien au-delà et ascenderait pour finir à une somme de 356 millions. Mais ce que je tiens à préciser, c'est que nous n'avons rien caché et que, dès l'instant où nous avons eu une information précise, nous en avons informé le Conseil fédéral et les Commissions parlementaires. »

Question : Les parlementaires ne vont-ils pas se trouver devant deux solutions aussi peu satisfaisantes : ou bien refuser l'ensemble du crédit, ou bien accepter le « fait accompli » et « violer la volonté des parlementaires » ?

M. Chaudet répond : « Oui, on peut dire que les Chambres seront contraintes de choisir entre ces deux solutions parce qu'il n'en est évidemment pas d'autres. Mais ce que je voudrais préciser, c'est qu'elles ne seront pas contraintes de le faire par notre volonté, par une sorte de détachement que nous aurions

manifesté à leur égard, elles y seront contraintes du fait de l'évolution des circonstances, des exigences de la technique. » Il ne faut pas oublier, a ajouté M. Chaudet, que nous passons d'un avion qui peut voler à 970 km/h (le « Hunter ») à un avion qui est capable de voler à 2.400 km/h.

Question : L'affaire du « Mirage » ne prouve-t-elle pas que le système des votes parlementaires crédit par crédit est en partie dépassé ?

M. Chaudet répond que ce système est certainement dépassé par l'évolution sociale et par l'évolution technique. Il devrait en tout cas y être mieux adapté. Dans certains domaines, on ne peut plus s'appuyer sur des prévisions sûres. « Il faudrait procéder dans ces domaines par étapes, sur la base d'une décision de principe qui serait prise au départ et avec des demandes de crédit présentées tranche après tranche, au fur et à mesure des besoins, la décision des Chambres sur le fond étant assurée par celle qui aurait été prise au début. Je crois qu'une réforme de nos instances, de nos structures administratives est sans nul doute nécessaire dans ce sens. »

— D'autres dépenses militaires vont-elles être ajournées ?

— Les dépenses supplémentaires pour le « Mirage » vont s'échelonner jusqu'en 1968 ou 1969, et il n'en résultera aucun ajournement des décisions prises par le Parlement, surtout en ce qui concerne l'exécution du programme de réorganisation des troupes de 1960. Les autres dépenses devraient peut-être s'échelonner sur une longue période, mais ces dépenses n'étaient pas prévues dans le programme de 1960, parce que nous avons dû réorganiser l'armée en nous tenant à un budget qui ne pouvait dépasser pour les quatre premières années le montant de 1.200 millions par an. Le plan financier que nous avons établi avait prévu une certaine marge, ce qui nous permettra d'absorber sans trop de peine les crédits supplémentaires du « Mirage ». Mais une question est réglée que l'on posait en 1960 : nous aurons 300 machines et non 400.

M. Chaudet montre ensuite que le « Mirage » ne risque pas de se démoder rapidement. Ce qui pourrait se produire, par contre, c'est que l'équilibre que nous avons actuellement entre l'aviation et la défense contre avions se modifie au profit de la D.C.A.

— A quelles conclusions a déjà abouti la Commission d'experts ?

— Cette Commission a déjà donné certaines conclusions à la Commission militaire du Conseil national, sur lesquelles je ne veux pas m'étendre, répond M. Chaudet. Mais il est deux points qu'il est important que je dise vis-à-vis de l'opinion publique : c'est que la Commission constate qu'il n'y a eu dans cette affaire aucun gaspillage et aucun abus de pouvoir.

— Est-ce qu'un autre crédit supplémentaire sera ultérieurement nécessaire ?

— C'est probable, mais je ne pense pas qu'il sera très important. Il sera la conséquence des essais en cours. Les essais de l'électronique auront lieu en juillet aux Etats-Unis. Nous ne pouvons savoir avec certitude quelle sera leur durée, quelles petites surprises ils peuvent encore nous réserver. « Je ne crois

pas que nous devons nous attendre à des surprises d'un ordre de grandeur trop désagréable.»

En conclusion, M. Chaudet a dit : « J'ai déjà connu beaucoup de difficultés au cours de ma carrière, je dois dire que cette affaire est la plus dure que j'aie eu à affronter jusqu'à maintenant. Je vais carrément de l'avant parce que je suis porté par la conviction que nous sommes sur le bon chemin, que nous allons sortir un avion de tout premier ordre qui sera peut-être, pour finir, pour notre pays, un sujet de fierté, qui assurera un renforcement très appréciable de notre défense aérienne. Il faut remarquer que les crédits que nous investissons dans cette affaire ne vont qu'en partie à l'avion, mais en partie surtout à l'équipement industriel de nos bases d'aviation et de notre industrie, et qu'ils sont générateurs d'un énorme progrès industriel et technique dont la valeur est certainement considérable. Il faut dire aussi que si, par la suite, nous devons construire encore l'une ou l'autre série d'avions, nous resterions probablement dans ce type de machine et que les investissements ayant été faits pour une fois, en ce qui concerne les bases industrielles, le prix de revient d'une série ultérieure ne manquerait pas de subir des répercussions favorables. Donc, dans l'ensemble, j'ai personnellement la conviction que toute cette affaire se traduira par un résultat nettement positif pour notre pays. »

CANTON DU TESSIN

PRIX CHARLES VEILLON

Pour la dix-septième fois, les jurys des prix Charles Veillon, siégeant à Lugano, ont désigné les lauréats des trois prix du roman de langue française, de langue allemande et de langue italienne. En outre, pour la première fois, un prix d'égale importance a été attribué à une œuvre de culture rhéto-romanche.

Le prix du roman de langue française a été décerné à M. Jean Pelegri, de Paris, pour son roman « Le Maboul », édition Gallimard.

Le prix du roman de langue allemande a été remis à l'écrivain suisse Hugo Loetscher, de Zurich, pour son roman « Abwaesser ».

Le prix du roman de langue italienne a été décerné au professeur Giovanni Orelli, de Lugano, pour son roman « Il lungo inverno ».

Quant au prix de 5.000 francs, également pour la culture rhéto-romanche, il a été décerné à M. Andréa Schorta, de Coire, Directeur et Rédacteur du « Dizionario del Grigione romancio », ainsi que du « Corpo onomastico dei Grigioni ».

CANTON DE VAUD

MORT D'UN PIONNIER DE L'AVIATION VAUDOISE

A l'hôpital Nestlé est décédé, à l'âge de 68 ans, M. Marcel-Georges Pasche, un des pionniers de l'avia-

tion vaudoise, un fidèle compagnon de l'aviateur Failloubaz.

Bourgeois de Servion, né le 17 décembre 1896, il fut très tôt un passionné du vol du plus lourd que l'air. Il avait fait son apprentissage d'aviateur et obtenu son brevet de pilote dans l'usine Morane, à Buc (France), à l'âge de 19 ans. Avec Charles Clerc, il avait fondé à Avenches, en 1914, une école d'aviation et faisait de nombreux vols d'essais. Le 2 mai 1916, en se rendant à Avenches, il avait capoté avec son « Blériot » et fait une chute de 30 mètres sans grands dommages. Il possédait à Servion un hangar et un terrain d'atterrissage où il avait fait maints essais, avait construit, dans ses ateliers de Saint-Martin, à Lausanne, un petit avion à une place Deperdussin, sur les plans de l'ingénieur genevois A. Duplan. Il s'était intéressé également aux planeurs et avait fait, sur son planeur du type 1913, un vol au-dessus des Alpes d'une durée de 8 minutes et 40 secondes. Ces expériences n'enrichissant pas leur homme, depuis longtemps Marcel Pasche avait renoncé.

LES AMIS DE VERSAILLES

L'Assemblée générale annuelle de la Société suisse des amis de Versailles a eu lieu au siège social de la Société, au château de Coppet, sous la présidence de M. Gonzague de Reynold. Le rapport annuel du secrétaire général, M. Jean-Rémy Bory, et les rapports financiers furent approuvés avant la réélection unanime du Comité. La publication de la revue « Versailles » cause quelques soucis au point de vue financier.

Le point culminant de cette Assemblée fut l'inauguration des nouveaux aménagements du Musée des Suisses au service étranger et de la sonorisation de ce Musée. Les appels lancés en faveur du Musée ont été entendus puisque plus de 9.000 pièces ont été envoyées aux organisateurs qui en exposent une bonne partie dans les différentes salles portant les noms des chefs des régiments des Suisses au service étranger. Ainsi, portraits, décorations, brevets, traités et autres documents sont commentés par un appareil de sonorisation qui enregistra entre autres la voix de l'historien Gonzague de Reynold, l'auteur du prologue. Dès que les travaux de mise au point de la sonorisation seront terminés, le Musée sera ouvert au public. C'est une admirable leçon d'histoire suisse. Il faut souligner le geste généreux du comte et de la comtesse Le Marois, de consacrer une aile entière du château de Coppet au Musée des Suisses à l'étranger. Il n'était pas possible de conduire aux travers des salles du Musée tous les assistants. Aussi, Mme Isabelle Naef, professeur au Conservatoire de Genève, donna-t-elle à ceux qui attendaient un concert de clavicornes dans la bibliothèque du château.

« EAUX SAINES, AIR SAIN »

UNE ALLOCUTION DU CONSEILLER FEDERAL TSCHUDI

Le conseiller fédéral H. P. Tschudi, chef du Département de l'Intérieur, a pris la parole à l'Exposition nationale à l'occasion de la manifestation publique « Eaux saines, air sain »,

organisée par la Ligue suisse pour la protection des eaux et de l'air.

L'orateur a souligné la nécessité d'accroître la lutte contre ces fléaux de notre époque que sont la pollution des eaux et celle de l'air. « Il ne s'agit pas d'un devoir parmi tant d'autres, mais d'une nécessité vitale. La santé, la joie de vivre, la capacité de travail de l'homme dépendent directement de la pureté de l'eau et de l'air. Tout le monde doit coopérer pour résoudre ce problème. »

M. Tschudi a poursuivi en relevant que la Confédération a créé les institutions scientifiques nécessaires. Les Chambres vont être invitées à voter un important crédit pour agrandir l'Institut qui, à l'Ecole Polytechnique fédérale, se spécialise dans la question de la protection des eaux. La Commission fédérale d'hygiène de l'air a d'autre part effectué des études sur la pollution, avec le concours de savants hautement qualifiés.

L'orateur a analysé ensuite les causes de la pollution de l'air : concentration de la population dans les villes, industrialisation, nouveaux procédés techniques dans les fabriques. Les produits qui flottent dans l'air ne sont pas seulement désagréables, ils peuvent être toxiques. Presque tous sont des émanations résultant de la combustion de charbon, de pétrole ou de leurs dérivés. Il importe que chacun veille au bon fonctionnement des installations individuelles de chauffage qui, dans les grandes villes non industrielles, restent la cause principale de la pollution de l'air. Mais les fabriques produisent elles aussi des gaz nocifs. Leur effet sur la population n'est pas encore bien connu car ces émanations sont en général faibles, mais constantes. Des études scientifiques sont nécessaires pour mieux connaître ce domaine de l'intoxication à longue échéance.

La situation, qui n'était pas trop mauvaise en Suisse, s'est aggravée depuis la fin de la deuxième guerre. Aux émanations industrielles se sont ajoutés les gaz d'échappement des automobiles. Le chauffage au charbon est remplacé par le chauffage au mazout. Pour combattre la pénurie d'électricité, on va construire des centrales thermiques, des raffineries, des centrales nucléaires. De nouveaux problèmes se posent pour l'hygiène de l'air. Une commission fédérale est chargée de faire régulièrement rapport au Conseil fédéral sur les effets de la pollution de l'air et sur les moyens de la combattre. On envisage même d'inclure une disposition spéciale dans la Constitution fédérale.

En ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'eau, M. Tschudi a relevé que la Confédération et les cantons disposent des bases légales nécessaires. Les données scientifiques sont également au point. C'est pourquoi les mesures de lutte contre le renchérissement font une exception pour les stations d'épuration : on peut les construire sans autorisation. Mais le mal progresse vite. Dans de nombreuses régions, les mesures prises sont insuffisantes, les études et les délibérations sont longues : souvent, six à huit années s'écoulent entre la présentation d'un projet et sa réalisation. En juillet 1963, il y avait en Suisse 132 stations d'épuration desservant 800.000 habitants.

Elles ont coûté 72 millions de francs. 32 stations sont en construction : elles coûteront 232 millions et seront utiles à 2.200.000 personnes. La plupart des grandes villes construisent de telles installations, mais il ne suffit pas de construire des stations d'épuration. Il s'agit aussi de protéger les nappes souterraines d'eau potable des infiltrations de pétrole. Des directives sont élaborées pour assurer l'étanchéité des citernes et des oléoducs. Une commission s'occupe du problème de la pollution de l'eau par les produits de lessive synthétiques. Certains fabricants vendent déjà des produits que les stations d'épuration peuvent éliminer.

D'une manière générale, les projets de stations d'épuration ont été approuvés à de fortes majorités lors des votations populaires, mais le contribuable a le droit d'exiger que ceux qui sont en premier lieu responsables de la pollution contribuent aussi aux frais des installations. Pour sa part, le Conseil fédéral n'a pas manqué d'accorder des subventions chaque fois que cela était possible.

En conclusion, M. Tschudi a souligné que de grands progrès sont actuellement accomplis dans ce domaine. Mais il faut un effort collectif de toute la population pour vaincre ces difficultés. « La Suisse de demain nous saura gré de lui avoir donné des eaux saines et un air sain. »

CANTON DU VALAIS

MORT DE LA MERE DU CONSEILLER FEDERAL ROGER BONVIN

Dans sa demeure, à Crans, vient de s'éteindre Mme V^{ve} Pierre-Augustin Bonvin, emportée après une longue maladie, à l'âge de 83 ans. La défunte a élevé une belle famille de cinq enfants, dont le conseiller fédéral Roger Bonvin.

Originaire de Chermignon, Mme Bonvin, née Adeline Lamont, quitta très jeune son pays natal pour s'établir pendant une dizaine d'années à Paris chez des parents qui avaient la gérance des célèbres hôtels Ritz. Elle revint en Suisse pour son mariage avec M. Pierre-Augustin Bonvin, géomètre, et habitait d'abord Icogne, puis, selon l'occupation de son mari, plusieurs autres localités du canton.

C'est en 1946 que son mari devait la quitter pour toujours. Les dernières années de sa vie, Mme V^{ve} Bonvin les passa dans son chalet à Crans.

Les lecteurs du « Messager » apprendront avec tristesse le deuil qui devait frapper si cruellement M. et Mme R. Bonvin après leur séjour à Paris où ils avaient participé avec tant de gentillesse, d'attention, de compétence, aux différentes manifestations suisses du mois de mai.

Le « Messager suisse de France » leur adresse ses plus respectueuses condoléances.

2.000 ANS D'ART VALAISAN

En présence de diverses personnalités et de nombreux journalistes, on a ouvert à Martigny la plus

importante Exposition d'art religieux que le Valais ait jamais organisée.

Sur le thème « 2.000 ans d'art valaisan », cette Exposition a été organisée pour marquer l'ouverture du tunnel du Grand-St-Bernard, devenue effective depuis ce printemps, mais dont l'inauguration officielle aura lieu cet été. L'Exposition, qui compte plus de 800 pièces, est présentée dans les salles du « manoir », rénové adroitement par la municipalité ainsi que dans d'autres bâtiments, tels que l'Hôtel de Ville et le Collège.

Elle comprend notamment diverses antiquités romaines, dont certains bronzes sont parmi les plus anciens de Suisse, près de 70 pièces d'orfèvrerie en provenance du trésor du Grand-St-Bernard et de diverses paroisses, une belle collection de statues romaines et gothiques, le fameux calvaire de Saxon, des œuvres de Brun dit « Le déserteur », des pièces liées au passage de Bonaparte en Valais ainsi que plans et maquettes du tunnel du Grand-St-Bernard.

Cette exposition durera jusqu'au 4 octobre 1964.

CANTON DE ZURICH

L'ANNEAU DE HANS REINHART 1964
A MICHEL SIMON

La Société suisse du Théâtre a décerné l'anneau Hans Reinhart pour 1964 au citoyen genevois Michel Simon pour ses dons remarquables de comédien. La remise du prix a eu lieu le 30 mai 1964 à la Comédie de Genève.

LES FUNERAILLES DU PROFESSEUR LAUR

Précédant l'enterrement du professeur Ernst Laur, qui devait avoir lieu dans le cercle de sa famille et de ses amis intimes, ainsi que de ses collaborateurs, à Effingen am Boezberg, une grande cérémonie funèbre s'est déroulée en l'église de Brugg, en présence d'un grand nombre de personnalités.

Le pasteur Emmanuel Bach, de Brugg, esquissa la vie si bien remplie du défunt. Puis, ce fut l'émouvant témoignage du conseiller fédéral Wahlen, qui parla en sa qualité d'ancien élève et d'ami du défunt. Il exprima les remerciements du pays pour les éminents services rendus par Ernst Laur.

Au nombre des personnalités étrangères qui tinrent à rendre un ultime hommage au disparu, on notait le ministre A. Hartmann, ancien ministre de l'agriculture du Gouvernement fédéral autrichien, et le comte Bartold Stuerck, de Vienne lui aussi, président de la Communauté européenne de l'agriculture.

Mme M. Ott-Ulrich, d'Oberwil (Z. G.), remercia le défunt de tout ce qu'il avait fait pour l'Union des paysannes suisses, et le professeur Hans Loertscher, de Zurich, chef de la section de l'agriculture de l'E.P.F., rendit hommage à l'efficacité du disparu. Enfin, parlant en français, M. René Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, de Brugg, exprima les sentiments de respect et de reconnaissance des anciens collaborateurs d'Ernst Laur.

LE CREDIT ADDITIONNEL POUR LE « MIRAGE »

Les commissions militaires du Conseil national et du Conseil des Etats ne sont réunies à Rorschach pour un premier examen du message du Conseil fédéral relatif au crédit additionnel pour l'achat de cent avions du type « Mirage ». Le conseiller fédéral Chaudet s'est aussi rendu à Rorschach avec plusieurs collaborateurs : le colonel-commandant de corps Annaschn, chef de l'état-major général, le divisionnaire Kuenzy, chef du service technique militaire, M. Kæch, Directeur de l'administration militaire, et son adjoint, M. Hasberli.

Puis les deux commissions ont visité la fabrique d'avions d'Altenrhein et la fabrique Sulzer à Winterthur. En fin d'après-midi en lieu à l'aérodrome de Dubendorf une démonstration du Mirage B.S. La Commission du Conseil des Etats a ajourné alors ses délibérations qu'elle a reprises les 29 et 30 mai à Berne. Quand à la Commission du Conseil national, elle a commencé l'examen du message à Zurich.

Rappelons que, le 21 juin 1961, l'Assemblée fédérale avait voté un crédit de 871 millions de francs pour l'achat de 100 Mirages type III. S, y compris les accessoires, les pièces de rechange et les munitions. Il s'agit maintenant de voter le crédit additionnel demandé le 24 avril 1964 par le Conseil fédéral, soit 356 millions pour les frais supplémentaires et 220 millions pour compenser le renchérissement.

Le Conseil fédéral précise d'ailleurs qu'il n'est pas possible actuellement de fixer le coût définitif de cet achat et, dans son message, qui fit grand bruit, il ajoutait : « Les dépenses supplémentaires qu'entraîne l'acquisition du « Mirage » ont fortement surpris, pour ne pas dire plus. Il sera toutefois possible de les couvrir dans les limites des crédits ouverts pour la Défense nationale. »

La commission militaire du Conseil national que préside le colonel-brigadier Brenno Galli (radical tessinois) compte 19 membres : cinq radicaux (MM. Jacques Glarner, Glaris, Josef Hofstetter, Soleure, Alfred Jaunin, Vaud, Albert Schlaepfer, Thurgovie), cinq conservateurs chrétiens-sociaux (MM. Josef Harder, Thurgovie, Josef Leu, Lucerne, Yves Maître, Genève, Josef Odermatt, Nidwald, Léo Schuermann, Soleure), cinq socialistes (MM. Max Arnold, Zurich, Samuel Brawand, Berne, Fritz Gruetter, Berne, Walter Koenig, Berne, Charles Strebler, Fribourg), deux P.A.B. (MM. Otto Bienz et Hans Weber, tous deux de Berne), un libéral (M. Georges Thevoz, Vaud) et un indépendant (M. Sigmond Widmer, de Zurich).

La commission du Conseil des Etats, que préside M. Gion Darms (conservateur chrétien-social des Grisons), compte neuf membres : trois radicaux (MM. Ernst Bachmann, Argovie, Christian Clavadetscher, Lucerne et Hans Naenny, Appenzell, R. E.), trois conservateurs chrétiens sociaux (MM. Ludwig Danioth, Président du Conseil des Etats, Uri, Augustin Lusser, Zoug), un socialiste (M. Emil Muller, Bâle-campagne), un B.A.B. (M. Dewet Buri, Berne) et un libéral (M. Louis Guisan, Vaud).